

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Direction Générale des Services

Direction Générale Solidarités et Réussite

Direction Enfance Famille

A R R E T E n° 2021-185

Modifiant l'arrêté n° 2020-167 du 21 octobre 2020
relatif au fonctionnement de la micro-crèche
« du Cocon au Papillon » à CHARLEVILLE MEZIERES

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES,

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par la SAS MICROBABY en date du 15 septembre 2021 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de Protection Maternelle et Infantile en date du 11 octobre 2021 ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services ;

A R R E T E

Article 1 : A partir du 1^{er} novembre 2021, la SAS MICROBABY, sise à PARIS, gère une micro-crèche dénommée « du Cocon au Papillon », située 13 boulevard du Préfet Frain à CHARLEVILLE MEZIERES, de 12 enfants âgés de moins de 6 ans :

- du Lundi au Vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

Afin d'assurer l'encadrement des enfants, l'association choisit d'adopter le rapport d'un professionnel pour six enfants.

La micro-crèche est fermée trois semaines en été, entre Noël et Nouvel An et les jours fériés.

Article 2 : Le suivi technique de la structure est assuré par Madame Marlène HETIER, puéricultrice. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé de deux auxiliaires de puériculture et deux CAP petite enfance.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à la SAS MICROBABY ainsi qu'à Monsieur le Maire de CHARLEVILLE MEZIERES, et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Charleville Mézières, le 13 octobre 2021

Pour le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
La Directrice Enfance Famille,

signé Sakina MEZRARA